

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Événement *Conversation sur la parité* en présence de représentant.e.s des chef.fe.s de partis politiques au fédéral : le GFPD propose des solutions concrètes par la voie législative

Ottawa, le 1^{er} avril 2019 – À l'issue de l'événement *Conversation sur la parité* organisé par *L'actualité* et le *Groupe Femmes, Politique et Démocratie* (GFPD) qui s'est tenu à Ottawa aujourd'hui sur la Colline parlementaire en présence de représentant.e.s de chef.fe.s de partis politiques au fédéral (Bloc Québécois, Nouveau Parti démocratique du Canada, Parti conservateur du Canada, Parti libéral du Canada et Parti vert du Canada), ces derniers.ères ont eu l'occasion de présenter les principaux engagements de leur parti en faveur de la parité à la Chambre des communes du Canada.

Une obligation de résultat à l'étape des candidatures

À un peu moins de huit mois des élections générales fédérales qui se tiendront le 21 octobre 2019, les chef.fe.s des principaux partis politiques fédéraux doivent prendre les moyens pour assurer la parité de candidatures au sein de leur formation respective. Ils devront viser, à l'instar des principaux partis politiques du Québec dans le cadre de la dernière campagne électorale, à atteindre la « zone paritaire » sur le plan des candidatures.

Les partis politiques et leurs chef.fe.s détiennent la clé de la solution

La présidente du GFPD, Thérèse Mailloux, en a profité pour remercier les représentant.e.s de partis politiques au fédéral (Monique Pauzé, BQ; Brigitte Sansoucy, NPD Canada; Sylvie Boucher, PCC; Emmanuella Lambropoulos, PLC et Daniel Green, Parti vert du Canada) qui ont participé à l'événement et qui, par le fait même, ont enrichi la réflexion sur cette importante question de démocratie et de justice sociale. « Ce sont les chef.fe.s des partis politiques qui doivent impérativement prendre le leadership et donner le ton à leurs instances pour assurer une juste représentation de plus de 50% de la population du Canada », de déclarer Thérèse Mailloux.

« On a pu observer aujourd'hui des différences importantes entre les partis politiques en regard de leurs statuts afin de favoriser la parité. On fait souvent l'objection qu'il est impossible pour un parti d'intervenir dans les assemblées d'investiture pour orienter ou poser des contraintes au choix des candidatures. Pourtant, comme nous l'avons vu aujourd'hui, plusieurs partis, dans le cadre du système actuel uninominal à un tour, ont introduit des pratiques favorisant la parité. Outre la question de l'importance d'atteindre la zone paritaire 40 %-60 % d'ici la date limite de dépôt des candidatures, se pose également un deuxième niveau de défi pour les partis politiques qui renvoie à la question de savoir si les femmes seront présentées dans des circonscriptions dites prenables », de dire Thérèse Mailloux.

Le Canada: le mauvais élève de la parité

La situation au Québec sur le plan des élues au fédéral reflète celle de l'ensemble canadien. Avec 27 % de femmes élues à la Chambre des Communes, le Canada est à la traîne en matière de députation féminine dans le classement mondial. Au tableau de l'Union Interparlementaire qui recense régulièrement la proportion de femmes dans les chambres basses des parlements nationaux, le **Canada** figure au **62^e rang mondial**. Loin

derrière la plupart des pays européens et plusieurs pays d'Amérique du Sud ou d'Afrique. Derrière aussi les autres principaux pays du Commonwealth: Royaume-Uni (39^e), Nouvelle-Zélande (15^e) et Australie (48^e).

Des solutions

Le GFPD présentait, en juin 2018, un mémoire au Comité permanent de la condition féminine de la *Chambre des communes* : **AGIR pour la parité**. Voici quelques propositions de solutions concrètes que l'on y retrouve:

- *inscrire dans les lois électorales, l'obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes;*
- *amender les mêmes lois de façon à ce que les partis politiques reçoivent une allocation spécialement dédiée au recrutement, à l'accueil, à l'accompagnement, au soutien et à l'élection des femmes durant une période de rattrapage qui ne devrait pas dépasser deux scrutins;*
- *établir, dès maintenant dans une loi, le principe de la parité au Conseil des ministres.*

La parité dans plus d'un siècle?

La moyenne d'augmentation des femmes élues à la Chambre des communes est de **moins de 1 point de pourcentage** (0,94 %) par élection depuis 1997. À ce rythme, cela prendrait **27 élections** pour atteindre la parité (50 %). En supposant que les élections maintenant à date fixe se tiennent tous les quatre ans, la parité serait atteinte dans **plus d'un siècle, soit en 2123**.

« L'expérience mondiale nous démontre qu'il y a des solutions pour atteindre la parité et la pérenniser. La voie législative demeure celle à privilégier pour atteindre la parité au Parlement du Canada », de conclure Thérèse Mailloux.

-30-

Source : Groupe Femmes, Politique et Démocratie

Demande d'entrevue : **Nathalie Lavoie**, directrice des communications, GFPD

Cellulaire. : 581 990-5305